



Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens 2026-2036

La Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné les rapports de synthèse du Directeur général,¹

A décidé :

- 1) d'adopter le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens 2026-2036 ;
- 2) de prier le Directeur général de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens 2026-2036, dans le cadre des rapports biennaux communs sur la résistance aux antimicrobiens, aux Quatre-Vingtième et Quatre-Vingt-Deuxième Assemblées mondiales de la Santé en 2027 et 2029, respectivement, et à la Quatre-Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en 2031.

Septième séance plénière, 23 mai 2026
A79/VR/7

¹ Documents A79/5 et A79/5 Add.2.